

## Groupe de travail majoration de barème

### Un ensemble de réponses inadaptées !

Le groupe de travail pour étudier les majorations de barème s'est réuni vendredi 27 mars après-midi. Plusieurs majorations de barème ont été traitées notamment pour rapprochement de conjoint, au titre du handicap, pour raisons sociales ou pour des raisons médicales.

#### **Au titre su rapprochement de conjoint :**

Peu de changement par rapport à l'année dernière puisque c'est la distance entre son lieu d'exercice et le lieu d'exercice du conjoint avec la règle des 30 ou 50 km (zone de montagne ou de plaine) de distance de séparation (avec le chemin le plus court sur via michelin). Peu de problème sauf dans le cas où le ou la conjoint(e) est affecté(e) dans un autre département, c'est alors une commune limitrophe qui sert à calculer la distance. Le chemin est parfois pas du tout celui qui serait pris en voiture...suite à l'intervention des élus du personnel, l'administration a accepté de revenir sur 2 cas...pour leur accepter la majoration.

**Pour les autres majorations de barème,** à l'identique de l'année dernière, l'administration a annoncé regarder de manière très précise les demandes de majoration, c'est-à-dire de pouvoir mettre une priorité sur des majorations plutôt que sur d'autres.

**Conclusion : de nombreuses majorations refusées...alors même que le médecin du personnel ou l'assistante sociale (parfois même les deux) avaient émis un avis favorable.**

Comment l'administration peut refuser une majoration de barème alors que l'avis du service médico-social est favorable ?

**Pour le SE-Unsa, cette situation est inacceptable et montre bien toute la problématique du mouvement savoyard qui pourrait largement être amélioré avec quelques éléments...**

Le SE-Unsa pose depuis de nombreuses années le problème des majorations de barème et du mouvement en général. Une première solution, par exemple, pourrait être la possibilité pour un collègue de laisser son poste dont il est titulaire. Ceci permettrait de ne pas revenir sur son poste dans lequel il en difficulté tout en n'étant pas obligé de demander une majoration de barème, qui par leur multiplication, peuvent bloquer le mouvement...Malheureusement, refus de l'administration... Plusieurs collègues en souffrance sur le poste ont vu leur majoration de barème refusée alors que l'avis du médecin et AS était favorable...S'ils participent au mouvement et qu'ils ne peuvent pas obtenir de poste à la phase principale, ils devront retourner sur leur poste où

l'administration sera obligé de les nommer ailleurs à la phase d'ajustement...quelle belle avancée !

**Le SE-Unsa continue donc de réclamer de nouvelles règles pour le mouvement qui prennent plus en compte la situation parfois compliquée de bons nombres de collègues tout en préservant l'élément principal du barème du mouvement : l'ancienneté générale de service. C'est possible...**

**Le SE-Unsa est ensuite intervenu pour poser plusieurs questions :**

- **Affelnet** : le SE-Unsa était déjà intervenu le matin même lors du groupe de travail sur la simplification des tâches de direction pour Affelnet plus particulièrement. De nombreux collègues nous ont fait part des difficultés pour tenir la cadence imposée par le calendrier. Ces mêmes remarques avaient déjà été faites l'année dernière et c'est reparti cette année. Le SE-Unsa a demandé du temps supplémentaire et de l'anticipation. Les directeurs, à la différence des collègues, sont aussi et surtout en classe et n'ont pas de secrétaire. Pourquoi ne pas permettre d'éditer les feuilles plus tôt que le 23 mars cette année ? L'IENA nous a indiqué en prendre note !
- **INEAT-EXEAT** : le SE-Unsa est intervenu pour demander plus de précisions sur les INEAT et EXEAT en Savoie cette année. En effet, devant la situation catastrophique des permutations informatisées, le SE-Unsa a demandé à l'administration qu'elle accepte le maximum d'EXEAT le plus rapidement possible pour permettre aux collègues d'avoir une chance d'obtenir un INEAT.

Réponse : ceci va dépendre du calibrage pour la rentrée 2015 avec une nécessité d'être à l'équilibre.

**Pour l'instant, la secrétaire générale nous a donnée quelques éléments :**

- **66 ou 68 jeunes collègues stagiaires à mi-temps l'année prochaine**
- **48 départs en retraite**
- **10 création de poste en Savoie à la rentrée**
- **2 enseignants en plus suite aux permutations informatisées (14 sorties et 16 entrée dans le département)**
- **Le nombre de M2B est encore inconnu**
- **Le temps partiel sur autorisation et les disponibilités sur autorisation qui seront une variable d'ajustement (réunion vendredi 3 avril)**

Pour rappel, la rentrée 2014 était normalement en équilibre et même en sous effectifs.

L'administration ne veut pas laisser sortir des collègues si elle est en sous effectifs. **Le SE-Unsa est largement intervenu car si nous comprenons la nécessité et l'impératif d'avoir assez d'enseignants à la rentrée (et même avoir un surnombre pour éviter les problèmes de remplacement), ce n'est pas en retenant des collègues que la situation sera meilleure, bien au contraire.** La plupart de ces collègues sont dans des situations très compliquées et dans tous les cas, ils n'exerceront pas en Savoie (dispo de droit pour suivre conjoint, congé parental, ...). Il vaut donc mieux leur laisser la possibilité de partir et ensuite accueillir un nouveau collègue.

Les élus du personnel ont demandé aussi qu'il soit possible les échanges terme à terme. La réponse est favorable de la part de l'administration dans l'académie.

- **Remplacement** : le SE-Unsa est intervenu pour demander un état des lieux du remplacement car pour, la situation est catastrophique. Si note administration avoue que la situation est tendue en ce moment, elle nous dit que ce n'est pas pire que dans d'autres départements. Les explications : beaucoup de congé maternité (ça s'est une bonne nouvelle), mais aussi beaucoup de congés longs pour cause de maladie (et aussi chez les TRB).

L'administration nous dit faire remonter les difficultés au niveau académique, au ministère et chercher de solutions. Si nous ne remettons pas en cause la bonne volonté de notre administration savoyarde de trouver des solutions, en attendant, c'est bien les collègues qui sur le terrain sont en difficulté pour gérer la pénurie : fatigue, risque, sécurité...

**Le SE-Unsa a donc annoncé à l'administration qu'il lancera une consigne syndicale en permettant aux collègues qui le souhaitent de demander aux parents de garder leur enfant au bout de 2 journées sans remplaçant. Pour en savoir plus**

***Les élus du personnel du SE-Unsa Savoie :  
Thierry Gandet, Anne Sophie Crépisson, Pascal  
Gauthier, Yvon Broche et Ludovic Bérenger***